

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	18 mars 2019	26 mars 2019
Quorum 61		
Votants 76		
Suffrages exprimés : 76		

**Séance du 3 avril 2019**

N°190403-65

L’an deux mil dix-neuf, le 3 avril à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux), Annie DUMENIL, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Daniel FREBOURG, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Jean-Louis LUYPART, Françoise MARIE, Paul MENARD, Nicolas MOLETTE, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Yvon PESQUET, Alain POILVE, Joël SALLE, Maryvonne SCHILD, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD et Patrick VICTOR.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean BUGEON représenté par Mme Marie-Laure VIRET  
M. Philippe DUFOUR représenté par M. Bernard LEVASSEUR  
Mme Isabelle DUJARDIN (Thiouville) représentée par M. Pascal DEBREE  
M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN  
M. David LAMBION représenté par M. Didier MOLTON

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Rémy BELLANGER a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX  
M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Didier LEMAISTRE  
Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Joël SALLE  
M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à Mme Christine GROUT-LIMARE  
M. Philippe ETIENNE a donné pouvoir à M. Yves LEFRIQUE  
M. Thierry FABAREZ a donné pouvoir à M. Alain POILVE  
M. Gérard FOUCHÉ a donné pouvoir à M. Gérard COLIN  
Mme Christiane HERVIEUX a donné pouvoir à Mme Annie DUMENIL  
M. Pierre-Yves JEGAT a donné pouvoir à Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux)  
M. Jacques LEBALLEUR a donné pouvoir à M. Hervé JOLLY  
M. Daniel LEGROS a donné pouvoir à M. Daniel FREBOURG  
M. Michel LIEURY a donné pouvoir à M. Jean-Marie FERMENT  
M. Daniel SEIGNEUR a donné pouvoir à M. Paul MENARD  
M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET  
M. Jean-Pierre THEVENOT a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET

Absent excusé :

M. Régis PETIT

Absents :

MM Jean-François BOQUET, Jean-Louis CHAUVENSY, Jean-Luc COTTARD, Enrick DE BRABANDERE, Hervé MOUQUET, René VIMONT et Mmes Brigitte HATTON, Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christine CHANGEUX a été élue secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

**Objet :**

**SPORT – Fixation de tarifs au titre de la journée du 06 avril 2019 au Lac de Caniel**

**N°65**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu la délibération n°181205-49 du 5 décembre 2018 relative à la fixation des tarifs 2019 pour les activités sportives et de loisirs,

Vu la décision n°2019-01-19-DP Direction des Finances, de la Commande et de l'Achat publics relative à la création d'une régie mixte « Sports et Loisirs »,

Vu l'arrêté de nomination n°2019.01.A.178 relatif à la régie mixte « Sports et Loisirs »,

Considérant que la Communauté de Communes a repris en régie directe les activités de loisirs de pleine nature de la base du Lac de Caniel,

Considérant que les activités au Lac ouvriront au public le 06 avril 2019,

Considérant que cette ouverture doit être l'occasion pour la population locale de découvrir les activités proposées par la Communauté de Communes, dans le cadre d'une gestion en régie directe,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en sa séance du 19 mars 2019,

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **fixe, à titre exceptionnel, des tarifs pour la seule journée du 6 avril 2019, circonscrits aux seules activités figurant au tableau ci-dessous :**

<b>LAC DE CANIEL</b>		<b>Tarifs du 06/04/2019</b>
<b>LOCATIONS DE MATERIEL (à l'unité)</b>		
<b>Stand Up Paddle</b>		
	1 heure	3,00 €
	1/2 heure	1,50 €
<b>Kayak simple</b>		
	1 heure	3,00 €
	1/2 heure	1,50 €
<b>Kayak double</b>		
	1 heure	5,00 €
	1/2 heure	2,50 €
<b>Pédal'eau</b>		
	1 heure	6,00 €
	1/2 heure	4,00 €
<b>ACTIVITES (Tarif par personne)</b>		
<b>Télési</b>		
	1 heure	9,00 €
	2 heures	12,50 €

<b>Structures gonflables</b>		
	<b>Entrée (durée illimitée)</b>	<b>2,50 €</b>
<b>Luge d'été</b>		
	<b>1 descente</b>	<b>1,00 €</b>
<b>Mini-Golf</b>		
	<b>1 partie</b>	<b>1,00 €</b>
<b>Découvertes sportives</b>		
<b>Nautiques : Voile radio-commandée, catamaran, kayak</b>		<b>5,00 €</b>
<b>Terrestres: Géocaching</b>		<b>2,50 €</b>

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Le Président,  
**Françoise GUILLOT**  
*Françoise Guillot*  
Le Vice-Président,  
**Gérard COLIN**



Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Certifié exécutoire par le  
PRÉSIDENT, compte tenu de  
la Réception en Sous-Préfecture  
le 5/04/19

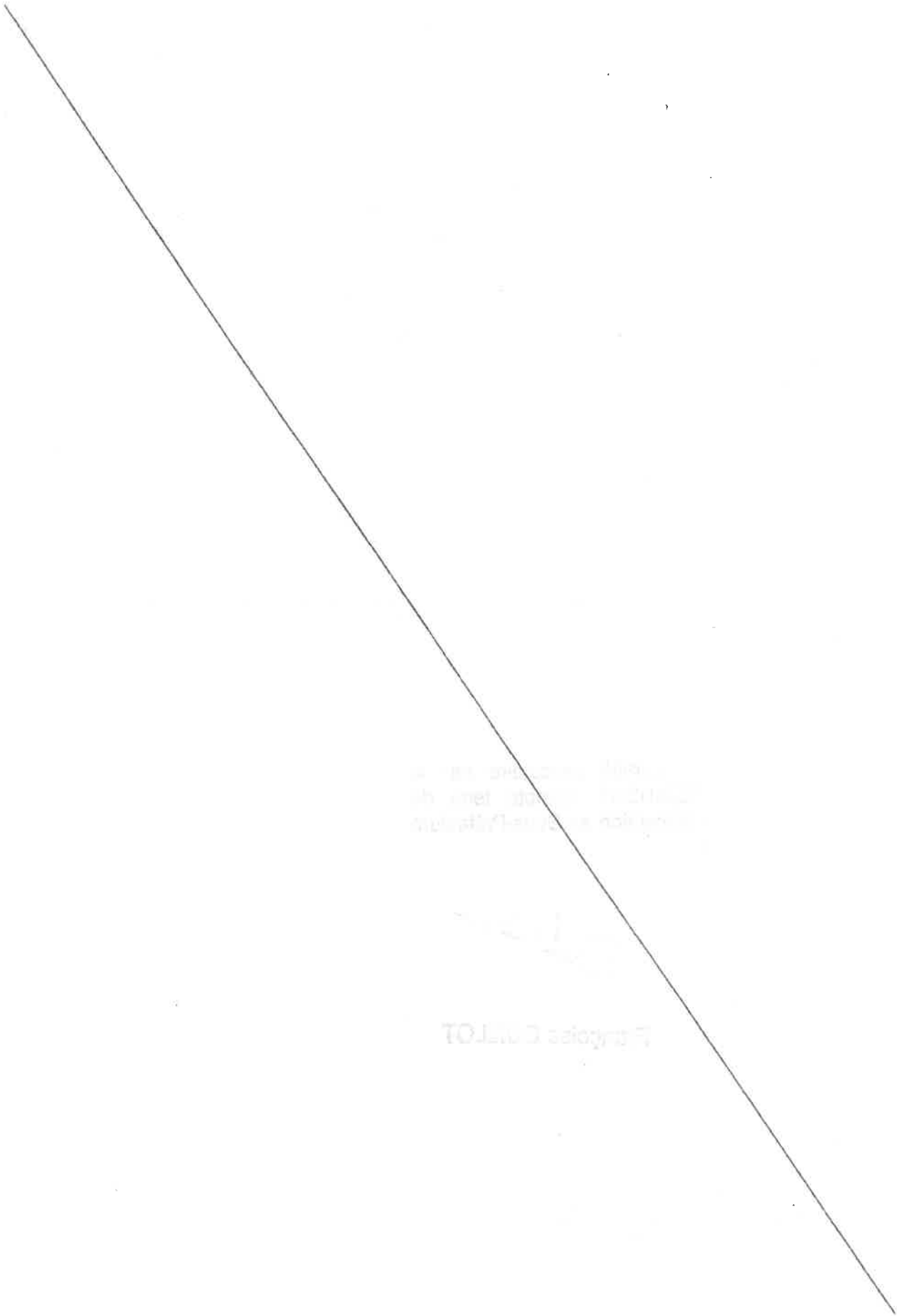
Pour le Président

Le *Françoise Guillot*  
Président

**Françoise GUILLOT**



Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20190403-190403-65-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2019  
Date de réception préfecture : 05/04/2019



TO THE HONORABLE MEMBERS OF THE  
COMMISSION ON THE STATUS OF WOMEN  
IN THE UNITED STATES

TO THE HONORABLE MEMBERS OF THE  
COMMISSION ON THE STATUS OF WOMEN  
IN THE UNITED STATES